

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

195494  *AEU*

Matricule : **04784**

Société : *Royal air MAROC*

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

*HAMADAH- AEl*

Date de naissance :

*10/01/1950*

Adresse :

*Leb laâdham Bloc E Rue 24 - N° 9  
casablanca.*

Tél. : **0663.23.98.23**

Total des frais engagés : **\*106580\*** Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

**Dr. Houzia IRAQI HOUSSEINI**  
Expert Assermenté auprès les Tribunaux  
Echographie  
Diplômée de la Faculté de Médecine de Montpellier  
294, Bd. Driss El Hatti 1er Etage Casablanca  
Tél: 05 22 38 05 95

Date de consultation : **01/02/24**

Nom et prénom du malade : **HANADA ZAHRA** Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

**HTA . PNEUMO.**

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : *CasaBlanca*

Le : **12/02/2024**

Signature de l'adhérent(e) : *zahra*

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/01/2011	C	1	10000	Dr. Fouzia RAQI HOSSEINI Expert Assementaire à la Faculté de Médecine de Montpellier Echographie et Radiologie El Harrat 1er Etage Casablanca 0522 38 99 96

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE IAYEB</b> MAHACHI RENAAFAR Dr. Dab. R. IAYEB Hermaa Casab	1 2 24	915.80

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a central vertical axis labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom, with a horizontal axis labeled 'D' on the left and 'G' on the right. The units are arranged in a circular pattern around these axes:

- Length (m):** Represented by a horizontal line with arrows at both ends, labeled 'D' on the left and 'G' on the right.
- Mass (kg):** Represented by a circle containing a balance scale, labeled 'G' on the right.
- Time (s):** Represented by a circle containing a stopwatch, labeled 'B' at the bottom.
- Electric current (A):** Represented by a circle containing a coil of wire with an arrow, labeled 'D' on the left.
- Temperature (K):** Represented by a circle containing a thermometer, labeled 'H' at the top.
- Amount of substance (mol):** Represented by a circle containing a beaker with a dropper, labeled 'H' at the top.
- Luminous intensity (cd):** Represented by a circle containing a light bulb, labeled 'H' at the top.

### **[Création, remont, adjonction]**

## Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Iraqui Housseni Fouzia

Expert Assermenté auprès  
Des Tribunaux - Ex. Médecin chef  
Du centre de santé cité Djemaâ  
Echographie  
Diplômée de la Faculté de Médecine  
De Montpellier

29, Bd. Driss El Harti - 1<sup>er</sup> Etage  
Casablanca - Tél. : 05 22 38 95 95



فوزية

كم

جماعة

بوليسي

يق الأول  
البيضاء

PPV 82DH70  
PER 02/25  
LOT 52DH81  
52,80

PPV 82DH70  
PER 02/26  
LOT M474

PPV 82DH70  
PER 02/26  
LOT M474

PPV 82DH70  
PER 02/26  
LOT M474

Casablanca le : 01.02.14

Mu. HAMADA - Z AMR

11

11

$$82.70 \times 3 = 248.10$$

170.00

139.80

79.00

41.80

23.00

PreZarco  
SD 14 le muf

- Deflazacort

S.P. PHARMACIE LAYEB  
MAHRAKHT AL NASSAR DSS  
25. Derb Layebia N°27 Casablanca  
14000 Maroc

1411 exp

Bisoprolol 10 mg

10S x 21

→ Avloca car dyp  
112 - Dr. Fouzia  
Expert Assermenté

→ Temesta 1 mg  
1/800

Lot: AA00770  
Per: 12/2026  
PPV: 170DH50

Ziv 5 C Deva  
PRIX: 139.50  
LOT: M0339  
PER: 03/2024

LOT : CA344  
EXP : 08/26  
PPC : 79,00

AVLOCARDYL 40MG  
CP SEC 850  
P.P.V: 41DH80

TEMESTA 1 MG  
CP SEC 850  
P.P.V: 23DH00

6 118000 011569

→ ONEPRN 1528  
14 à 12.00

→ Berolle 61.00  
14 le matin 61.00

→ 11103 80 N  
Xamp 1100  
20.90

allier.

AZiX CO  
14 SV

79.7

91.8



Dr. Fouzia ID4.01  
Expert Assermentation et échographie  
Diplômée de la Faculté de Médecine de Montpellier  
234, Bd. Driss El Mouden, 34090 Montpellier  
Tél.: 05 22 38 95 95

